



CAB/RT/2018



PREFET
ADMINISTRATEUR
SUPERIEUR,
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

N° 05-2018
Octobre 2018

La lettre d'information de l'Et@t et du Territoire des îles Wallis et Futuna



Southern Pearl, le nouveau bateau commercial des îles du pacifique



Christophe LOTIGIE, secrétaire-général des îles Wallis et Futuna

Ce document peut être téléchargé sur le site internet : <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Publications/La-lettre-de-l-Etat-et-du-Territoire-des-iles-Wallis-et-Futuna/2018/Octobre-2018>

**LA LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ETAT
ET DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA- 31/10/2018**

Exercice Tsunami - Pacific Wave 2018

Le 08 octobre, les services de l'Administration Supérieure et du Territoire ont joué un exercice d'alerte Tsunami.

Cet exercice, appelé PACIFIC WAVE 2018, a été organisé en lien avec l'EMIZ de Nouvelle-Calédonie et s'est déroulée sur l'ensemble du Territoire ce matin. Il a permis de réviser les procédures d'alerte en cas de Tsunami.

L'exercice s'est terminé à 12h30, le lundi 8 octobre 2018.



Qu'est-ce qu'un tsunami ?



Un tsunami est une série de vagues très longues généralement provoquées par un très fort séisme.



Ces vagues se déplacent à une très grande vitesse (équivalente à celle d'un avion de ligne) et traversent les océans.



En atteignant les côtes, elles ralentissent et grandissent énormément, pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur en fonction de la configuration des îles. Leur force est dévastatrice, la première vague n'est pas forcément la plus dangereuse. (Non observé sur les atolls)

Les signes annonciateurs -

Retrait de la mer



Une baisse du niveau de l'eau et un recul de la mer dans les quelques minutes qui précèdent l'arrivée des vagues.

Gronnement ou son inhabituel



Un grondissement de la mer ou un son inhabituel peuvent être entendus.



Si vous observez ces signes ou l'arrivée d'une vague, rendez-vous le plus vite possible en courant vers les hauteurs les plus proches.

Mais ce n'est pas toujours le cas

Appel à projet 2019 - Fonds Pacifique

Fonds de coopération régionale : L'appel à projets pour 2019 du « Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique » ou « Fonds Pacifique », est lancé par le Secrétariat permanent pour le Pacifique du Ministère des affaires étrangères. Cet appel à projet s'adresse aux acteurs institutionnels et interlocuteurs de la société civile, identifiés comme porteurs de projet éventuels à Wallis et Futuna.



APPEL A PROJET 2019 FONDS PACIFIQUE

En 2018, le Fonds pacifique a contribué au financement de 5 projets :

- #EnsembleContreLesMNT (Agence de Santé) ;
- Challenge d'Uvea (Comité territorial de rugby de Wallis et Futuna) ;
- Période de formation en milieu professionnel en Pays Pacifique, FIDJI (Lycée d'État de Wallis et Futuna) ;
- Échange sportif, scolaire et culturel entre la sélection de Lano et une classe sportive de Fidji (Association sportive du collège de Lano) ;
- Va'a Tahiti 2018 (Ligue de va'a et de canoë-kayak) ;

Sont éligibles, les projets qui répondent obligatoirement à la vocation principale du Fonds Pacifique :

« développer la coopération régionale avec les États océaniques tout en contribuant à l'insertion régionale des trois collectivités françaises du Pacifique ». Ce dernier point est déterminant et votre projet devra clairement favoriser cet objectif tout en répondant à l'une des priorités suivantes :

- Projets permettant aux collectivités françaises d'être associés à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des risques de catastrophes ;
- Projet à caractère économique mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières et concourant au renforcement des échanges économiques au niveau régional.
- Projets de sécurité sanitaire (lutte contre les maladies endémiques, non-transmissibles ou dues à des vecteurs infectieux) et projets de sécurité alimentaire (gestion des ressources halieutiques, actions à fort potentiel de développement économique et d'accroissement des échanges régionaux).

D'autres critères importants sont à prendre en compte dans votre projet :

- La contribution du Fonds Pacifique ne saurait excéder un maximum de 50 % de la dépense globale, celle-ci ne prend pas en compte ni les charges salariales fixes du bénéficiaire, ni ses frais de gestion ;
- La participation d'autres sources de financement sera également déterminante dans l'évaluation du projet. Ces cofinancements devront être confirmés en amont lors la constitution de votre dossier ;
- La mutualisation des financements du fonds avec ceux d'autres intervenants sera recherchée. Seront considérés en priorité, les projets comportant une participation significative d'autres contributeurs (tels que l'AFD ou opérateurs bénéficiant de financements européens).

Les porteurs de projets intéressés peuvent retirer le dossier-type composé d'une fiche projet-2019 et d'un cadre budgétaire-simplifié 2019, à l'accueil de l'Administration supérieure. Ces documents sont également téléchargeables sur le site internet de l'Administration : <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Publications/Appel-a-projet-2019-Fonds-Pacifique>.

N° 05-2018
Octobre 2018

Prise de fonction du nouveau Secrétaire général des îles Wallis et Futuna, Christophe LOTIGIE

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la ministre des outre-mer en date du 28 septembre 2018, M. Christophe LOTIGIE, sous-préfet hors classe, a été nommé secrétaire général des îles Wallis et Futuna.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Christophe LOTIGIE, Secrétaire général des îles Wallis et Futuna, qui a pris ses nouvelles fonctions lundi 22 octobre 2018.



Soutien à la biodiversité des îles Wallis et Futuna

Dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives pour la biodiversité dans les outre-mer » et « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les outre-mer », lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité, deux projets déposés par les îles Wallis et Futuna ont été retenus sur les 105 projets éligibles à l'échelle nationale.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le premier projet retenu est relatif à la définition d'un plan opérationnel de gestion des rats pour Wallis et ses îlots, Futuna et Alofi.

Le second projet retenu vise à la communication, la sensibilisation et le partage des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques à Wallis et Futuna.

Aussi, l'Agence Française pour la Biodiversité a décidé d'allouer 25 millions de francs pacifique afin de subventionner ces deux projets et de soutenir la biodiversité aux îles Wallis et Futuna.

Southern Pearl, le nouveau bateau commercial des îles du pacifique

Ce lundi 29 octobre matin, le Préfet Jean-Francis TREFFEL et le Secrétaire-général Christophe LOTIGIE ont assisté à l'inauguration du nouveau navire commercial qui va desservir les îles du pacifique dont Wallis et Futuna.

Le nouveau southern pearl fraîchement sorti de l'usine naval a accosté au quai de mata-utu à Wallis ce dimanche 28 octobre 2018. La société Pacific Direct Line (PDL) transport maritime est le propriétaire de ce navire.



Campagne 2019 pour l'aide aux personnes âgées (APA).

Dans le cadre de la nouvelle campagne d'attribution de l'aide aux personnes âgées de Wallis, les actuels allocataires de l'APA et les nouveaux bénéficiaires potentiels sont invités à se présenter au bureau de la réglementation de la Circonscription d'UVEA du lundi 12 au vendredi 23 novembre 2018, de 9h00 à 15h00 pour renouveler leur dossier d'inscription ou effectuer une première demande d'inscription au titre de 2019.

Le non respect de cette formalité entraînera la suspension du versement de cette allocation aux bénéficiaires actuels, jusqu'à complète vérification de leurs droits éventuels.

Les personnes souhaitant pour leur part effectuer une première demande d'APA doivent être nées en 1961, âgées au plus de 58 ans au 1er janvier 2019 et justifier d'un maximum de ressources par foyer de 15.000 XPF pour une personne seule ou de 30.000 XPF pour un couple.

Pour ce rendez-vous, les demandeurs devront se munir préalablement :

- * d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- * d'un justificatif de domicile récent ;
- * d'un justificatif de ressources du foyer.

Pour les procurations, merci de fournir :

- * une pièce d'identité en cours de validité du bénéficiaire et du mandataire ;
- * une procuration remplie, datée et signée ;
- * un justificatif de domicile récent.

Pour un bénéficiaire malade évasané, le mandataire devra se présenter avec la copie du passeport du bénéficiaire et la prise en charge de l'hôpital de Sia.

Les bénéficiaires actuels et nouveaux demandeurs sont priés de se présenter à la Circonscription selon le calendrier suivant :

District de HIHIFO :

Lundi 12 novembre : villages de Vailala et Malae

Mardi 13 novembre : villages de Vaitupu et Alele

District de MUA :

Mercredi 14 novembre : villages de Vaimalau et Halalo

Jeudi 15 novembre : villages de Teesi et Kolopopo

Vendredi 16 novembre : villages de Malaefoou et Utufua

Lundi 19 novembre : villages de Gahi et Haatofo

Mardi 20 novembre : villages de Tapa et Lavegahau

District de HAHAKE:

Mercredi 21 novembre : villages de Liku et Akaaka

Jeudi 22 novembre : villages de Mata'utu et Ahoa

Vendredi 23 novembre : villages de Falaleu et Haafuasias



Aucune demande ne sera acceptée après ces dates.

Tout demandeur est invité à se déplacer personnellement au service Réglementation de la Circonscription d'Uvea.

N° 05-2018

Octobre 2018

Retour en images



LA LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ETAT
ET DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA- 31/10/2018